

PROGRAMME

www.lesterritoriales-idf.fr

mardi **3 octobre** 2017

au Beffroi de Montrouge

8h30 - 9h30 Ouverture / Accueil - Café

9h30 - 11h

ATELIERS **“90 Minutes pour comprendre”**

9h30 - 11h30

ATELIERS **“120 Minutes pour comprendre”**

11h30 - 14h30 Apéritif - Déjeuner - Café

14h30 - 17h30

ATELIERS **“90 Minutes pour comprendre”**

14h30 - 16h30

ATELIERS **“120 Minutes pour comprendre”**

17h Cocktail de clôture

EVENEMENTS

11h30 - 12h30 ■ **INAUGURATION & TOUR DES STANDS**

13h45 - 14h30 ■ **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ATTF**

18h - 19h ■ **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AITF**



Les **6**èmes Rencontres Territoriales Ile-de-France

LES ATELIERS DU MATIN



9h30 - 11h

ATELIERS "90 Minutes pour comprendre"

ATELIER 1

Réforme du stationnement ■ La décentralisation et mise en œuvre du stationnement payant

Animateur :

Patrick Villette, Directeur Général des services Techniques de Viroflay

Intervenants :

Alexis Fayaud, Responsable Régional Ile de France de Q-Park
Luc Steelandt, Responsable des ventes Parking France de PARKEON .

- Quel cadre Juridique ?
- Comment définir, planifier et piloter votre stratégie de stationnement ?
- Quels bénéfices pour la collectivité ?
- Régie ou délégation ?
- Mise en place d'une surveillance efficace des infractions
- Quelle organisation pour le recouvrement des recettes et le traitement des contestations ?
- Quels enjeux, quelles conséquences ?
- Les solutions proposées.

9h30 - 11h30

ATELIERS "120 Minutes pour comprendre"

ATELIER 3

Bâtiments ■ Comment optimiser son patrimoine bâti ?

Animateur :

Luc Gignonnet, Direction des bâtiments de Versailles

Intervenants :

Laurent Perez, Directeur d'Ekopolis

Thomas Marchetto, Directeur Pôle Patrimoine Public d'Espelia

Olivier Servant, Directeur de la Promotion Nationale d'Isover Saint-Gobain

Témoignage :

Un projet de Bâtiment Durable Francilien

A l'heure où les collectivités territoriales doivent participer à hauteur de 13 milliards d'euros d'économies d'ici 2022 (réduction des dotations globales de financement -DGF-), il convient d'absorber de telles baisses et d'encourager les comportements vertueux afin de rationaliser les dépenses.

Les collectivités peuvent rénover ou construire leurs bâtiments, avec l'objectif de générer moins de frais de fonctionnement notamment en augmentant l'isolation et le confort thermiques des bâtiments publics lors de leur réhabilitation ou lors de leur construction. Parallèlement, elles peuvent développer une gestion informatisée et dynamique de leur patrimoine pour mieux maîtriser les coûts d'exploitation, de maintenance et d'entretien. Tout ceci concourra à optimiser la gestion de leur patrimoine bâti et à générer de nouveaux revenus (en collectivité une recette est également une non dépenses).

■ Construire avec la démarche "BDF / Bâtiment durables franciliens" :

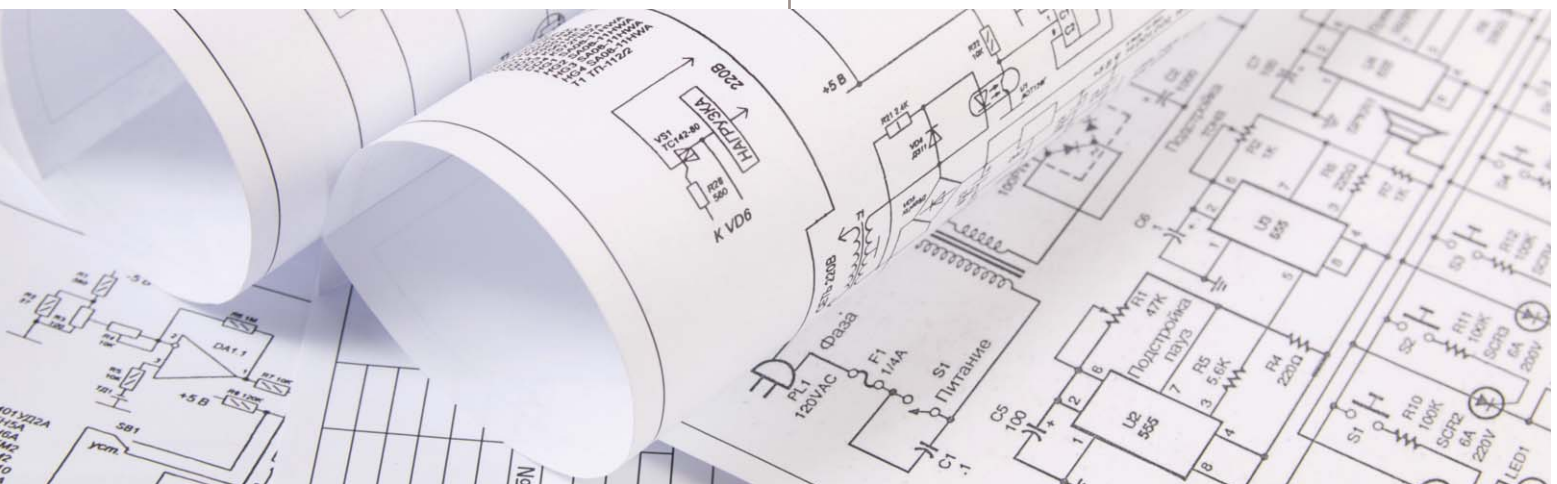
→ L'intelligence collective au service de la qualité des opérations de bâtiment et de l'accompagnement des équipes projets.

■ La nécessité d'une gestion informatisée pour suivre les dépenses des bâtiments :

→ Suivre les coûts de maintenance, d'entretien et de fonctionnement

■ Comment construire ou rénover durablement :

→ Intégrer la transition énergétique ou le régime des bâtiments au regard des exigences en matière d'isolation (thermique et acoustique)



LES ATELIERS DU MATIN

ATELIER 4

Gemapi ■ Serez-vous prêt pour le 1^{er} janvier 2018 ?

Animateur :

Claude Juvanon, Président de Commission Locale de l'Eau du SAGE Orge-Yvette

Intervenants :

Michel Gilbert, Responsable mission grands projets
Direction études et prospective du SEDIF

Cécile Galas, Chef de centre GEMAPI de Bordeaux Métropole
Thomas Breinig, Directeur du SMIVAL (Syndicat Mixte
Interdépartemental de la Vallée de la Lèze)

Laure Semblat, Chargée de mission de la FNCCR (Fédération
nationale des collectivités concédantes et régies)

Pascal Goujard, Directeur de l'appui aux territoires de l'EPTB
Seine Grands Lacs

Frédéric Gache, Chef du service Directive inondation de
l'EPTB Seine Grands Lacs

Yann Landot, Avocat au Cabinet Landot

La compétence Gemapi confiée aux intercommunalités par les lois de décentralisation à compter du 1^{er} janvier 2018 sera exclusive et obligatoire, avec transfert immédiat aux EPCI à fiscalité propre.

Comment mettre en œuvre cette nouvelle compétence du bloc local et s'y préparer techniquement ?

■ Questions juridique :

- Connaître les moyens juridiques pour organiser un transfert
- Connaître et anticiper les risques pénaux pour des fonctionnaires et des élus

■ GEMAPI et EPTB

■ FNCCR

- Quels financements ?
- Quelle organisation ?
- Les points de blocage,
- Les leviers.

■ Retour d'expérience de la prise de compétence GEMAPI de Bordeaux Métropole

- Situation avec les syndicats et choix des modes de gestion
- Difficultés rencontrées
- Organisation de la métropole
- Projets en cours et à venir

■ Retour d'expérience et exercice de la compétence GEMAPI en vallée de la Lèze

- Présentation de la vallée de la Lèze
- La situation administrative actuelle
- Les perspectives 2018 et au-delà...

ATELIER 5

Propreté urbaine ■ Nouvelle approche de la propreté urbaine

Animateurs :

Cathy Biass-Morin, Directrice des espaces verts de Versailles

Jean David Cadet, Directeur de la Démocratie de proximité et de la vie associative de Livry-Gargan

Vincent Pasutto, Directeur Moyens généraux Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne

- Zéro Phyto,
- Présentation constructive,
- Implication des habitants dans les plans de propreté.



LES ATELIERS DE L'APRÈS-MIDI

14h - 17h30

ATELIERS "90 Minutes pour comprendre"

14h15 - 17h45

ATELIER 6

DT-DICT ■ Réseaux, la responsabilité des collectivités engagées au 1^{er} Janvier 2019

Animateurs :

Georges Lecorre, GT Gestion des Risques, Membre AITF du COE de l'ICSI, et de l'Observatoire IdF DT-DICT

Jean Pierre Schang, Chef du service exploitation de la route et du matériel du Conseil Départemental 51

Intervenant :

Frederick Dollfus, Directeur des opérations de PROTYS

Le règlement anti-endommagement des réseaux (DT-DICT) va connaître de nouvelles avancées en 2018 avec l'obligation de délivrance d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux et en 2019 (pour les unités urbaines) avec l'obligation de répondre en classe de précision A pour les réseaux sensibles pour la sécurité. De même 2019 verra l'obligation de transmission de cartographie par l'exploitant respectant le référentiel "Plan de Corps de Rue Simplifié" lors des réponses aux DT et DICT. Un projet de modifications de la réglementation visant à mieux connaître les taux de dommages aux ouvrages notamment pour les ouvrages d'eau potable et d'assainissement, à la cartographie en classe A des réseaux non-sensible, ... devrait se concrétiser rapidement.

- Cadre juridique,
- Tous les agents devront-ils se voir délivrer une AIPR ?
- Que se passera-t-il si je ne peux fournir pour mon réseau d'éclairage public, sensible pour la sécurité, une cartographie en classe A ?
- Qui pilote la cartographie selon le référentiel PCRS ?
- Qui finance l'établissement du fond de plan selon le référentiel PCRS ?
- Cas pratique.



16h - 17h30 **ATELIER 8 Voirie ■ BIM et Infrastructures**

Intervenant : **Jean-Pierre Schang**, Chef du service exploitation de la route et du matériel du Conseil Départemental 51



14h30 - 16h

ATELIER 7

Relation citoyen ■ La place de l'Ingénierie dans la démocratie participative

Animateur :

Jean David Cadet, Directeur de la Démocratie de proximité et de la vie associative de Livry Gargan

Intervenants :

Patrick Norynberg, formateur-consultant-conférencier- Construire ensemble

Vincent Pasutto, Directeur Moyens généraux de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne

Stéphane Béquin, Président de Vooter

Aujourd'hui, le service public fonctionne dans un schéma hiérarchique exclusivement vertical et sur un mode encore souvent autoritaire, laissant assez peu de place à l'initiative et à la créativité des agents.

Ce service public fonctionne très peu en mode projet et beaucoup en mode d'exécution de tâches bien trop sectorielles.

Or, l'enjeu aujourd'hui, tout en exigeant un service public "partout et par tous" est bien de le transformer pour sortir d'une logique exclusive de service "à l'usager", et de le construire AVEC les agents dans une logique d'accompagnement des initiatives et des projets des habitants. Sortir de la logique exclusive d'offre de services et accompagner la construction de projets à partir des préoccupations des habitants.

- Quelles évolutions avec l'ingénierie ?
- Quelle place pour les habitants dans nos pratiques ?
- Les nouveaux rapports élus-habitants-ingénieurs...
- Expériences de pouvoir partagé - Témoignage d'un ex DGA et DGS
 - Retour sur des pratiques en collectivités locales...
 - Le service public facilitateur ou frein ?
 - Dans cette perspective, comment associer et impliquer les acteurs du service public ?
- Quels outils numériques, pour quel bénéfice ?
 - Comment l'outil favorise la participation citoyenne de manière simple ?
 - Comment l'outil numérique simplifie la vie des services pour consulter les citoyens facilement ?
 - Les retours d'expériences des villes utilisatrices..
 - Comment faciliter la proximité avec les citoyens avec un outil numérique adapté ?
 - Comment faire de l'outil, une partie intégrante de la stratégie de communication de proximité ?

LES ATELIERS DE L'APRÈS-MIDI

14h30 - 16h30

ATELIERS "120 Minutes pour comprendre"

ATELIER 9

Statut - carrière ■ **Le PPCR ne rend pas la territoriale attractive aux yeux des jeunes ingénieurs RIFSEEP le nouveau dispositif indemnitaire**

Intervenants :

Line Raphael de l'AITF

Presentis :

Zineb Lebig, Directeur du Département Expertise Gestion locale du CIG Grande Couronne

Gabriel Hauser pour Statutaire / carrière

Claude Soret Virolle

Afin de prendre en compte les fonctions, les conditions d'exercice et l'engagement professionnel des agents, un nouveau dispositif indemnitaire entre progressivement en vigueur depuis 2015.

La transposition de ce nouveau dispositif n'est pas sans difficultés pour les collectivités qui doivent concilier plusieurs attentes :

Sociales et budgétaires :

■ Le montant du régime indemnitaire antérieurement perçu par l'agent est-il garanti ?

■ Les collectivités seront-elles en mesure de maîtriser leur masse salariale lors de la mise en place du RIFSEEP ?

Managériales :

■ L'instauration d'une indemnité liée à l'engagement professionnel permettra-t-elle de disposer d'un outil managérial ?

■ Sera-t-il source de motivation ou donnera-t-elle naissance à des dérives et des iniquités ?

ATELIER 10

Risque inondation ■ **Les programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) la labellisation**

Intervenant :

Claude Juvanon, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Orge-Yvette

Les programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation sur un bassin de risque cohérent, en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Il s'agit d'un outil de contractualisation entre les collectivités territoriales ou leurs groupements et l'État.

■ PAPI d'intention,

■ PAPI opérationnel,

■ PAPI et EPTB,

■ Questions juridique :

→ Connaître et anticiper les risques pénaux pour des fonctionnaires et des élus

■ Retour d'expérience Orge-Yvette

→ PAPI d'intention

ATELIER 11

Gestion des risques ■ **Ayez le bon réflexe**

Animateur :

Vincent Marchand, Directeur général de l'Amd92 Membre permanent du Centre opérationnel départemental

Dans un contexte de crise (climatique, sociale ou autre), il est nécessaire pour des élus d'être en mesure d'organiser les réponses et de les faire valider.

Il est aussi essentiel de pouvoir manager les équipes dans l'action et d'être en mesure d'organiser l'après-crise. Enfin, il est indispensable pour les collectivités de pouvoir tirer toutes les conséquences d'une crise, notamment à travers l'aménagement des organisations.

■ Qu'est-ce qu'une crise ?

■ L'organisation nationale, régionale, départementale.

■ Le référent Crise dans une commune, pourquoi, comment, qui ?

■ La présentation d'une cellule de crise.

■ La méthode de travail et les procédures.

■ Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

■ La communication.

■ Exemples.

■ Objectifs pratiques :

→ Être en mesure de créer et d'animer une cellule gestion de crise.

→ Pouvoir analyser la crise, son contexte.

→ Connaître l'organisation nationale, régionale, départementale, les acteurs et les partenaires.

→ Établir un "annuaire".

→ Réaliser un référentiel de procédures simples.

→ Etayer le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

→ Analyser les demandes.

→ Savoir communiquer en interne et en externe.

